

AFFECTATION EN LYCEE

NOUVEAUTES 2020

◆ 6 nouvelles famille de métiers :

2nde pro famille de métiers	Spécialités à choisir en fin de 2nde pro
Métiers des industries graphiques et de la communication	→ Façonnage de produits imprimés, routage → Réalisation de produits imprimés et plurimédia option A productions graphiques → Réalisation de produits imprimés et plurimédia option B productions imprimées
Métiers de l'alimentation	→ Boucher-charcutier traiteur → Boulanger-pâtissier → Poissonnier-écailleur-traiteur
Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment	→ Technicien d'études du bâtiment option A : études et économie → Technicien d'études du bâtiment option Technicien d'études du bâtiment option B : assistant en architecture → Technicien géomètre topographe
Métiers de l'aéronautique	→ Aéronautique option avionique → Aéronautique option système → Aéronautique option structure → Aviation générale
Métiers de l'hôtellerie restauration	→ Cuisine → Commercialisation et services en restauration
Métiers de la beauté et du bien être	→ Esthétique cosmétique parfumerie → Coiffure

◆ Modification d'intitulés de spécialités de CAP ou de 2nde professionnelle:

→ le CAP Production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria) remplace le CAP Agent polyvalent de restauration

→ le CAP Equipier polyvalent du commerce remplace les CAP :

- Employé de commerce multi-spécialités
- Employé de vente spécialisé option A Produits alimentaires
- Employé de vente spécialisé option B Produits d'équipement courant
- Employé de vente spécialisé option C Services à la clientèle
- Employé de vente spécialisé option D Produits de librairie-papeterie-presse
- Vendeur-magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles

→ la 2nde pro Services de proximité et vie locale devient la 2nde pro Animation enfance et personnes âgées

◆ Modification d'intitulés de spécialités de 1ère professionnelle

→ la 1ère Pro commerce devient 1ère Pro métiers du commerce et de la vente option A animation et gestion de l'espace commercial

→ la 1ère Pro vente devient 1ère Pro métiers du commerce et de la vente option B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale

→ la 1ère Pro accueil relation clients et usagers devient la 1ère Pro métiers de l'accueil

AFFECTATION EN LYCEE

NOUVEAUTES 2020

◆ Nouveau service pour les familles des élèves de 3ème : Le téléservice affectation

Consultation des offres de formation académiques et nationales du 06 avril au 03 mai 2020

Saisie des vœux du 04 mai au 1er juin 2020 : les familles pourront saisir des vœux dans l'académie et hors académie

◆ Ouverture d'AFFELNET LYCEE le 14 mai 2020 :

→ Pour les collèges : suivi de la saisie TSA des familles, dialogue et saisie des vœux pour les élèves de 3ème qui n'utiliseront pas le TSA.

A partir du 02 juin 2020, une fois le TSA fermé, les collèges pourront faire des modifications dans Affelnet sur les vœux si nécessaire. Chaque modification de vœu sur une saisie faite dans le TSA entraînera l'envoi d'un mail au responsable légal ayant procédé à la saisie.

→ Pour les lycées : saisie des vœux, des notes et avis passerelles

◆ Nombre de vœux maximum dans le Téléservice affectation et dans Affelnet Lycée : 10

Dans le TSA, une famille peut saisir 10 vœux maximum dans une académie (académie d'origine ou non) + 5 vœux dans une ou plusieurs autres académies. Les vœux saisis hors académie seront transformés en un vœu unique de recensement dans l'Affelnet lycée de l'académie d'origine et apparaîtront comme un vœu classique dans l'académie des vœux concernés.

Ce vœu de recensement est informatif et ne prend pas la place d'un autre vœu.

◆ Décision d'orientation

La décision d'orientation redevient obligatoire dans Affelnet pour les élèves de 3ème. Si celle-ci est renseignée dans le module SIECLE orientation avant le mardi 09 juin, elle sera intégrée automatiquement dans Affelnet. Si elle est absente de SIECLE orientation à cette date, il faudra la saisir manuellement dans Affelnet.

◆ Affectation en 1ère professionnelle liée aux familles de métiers

Priorité :

- 1) élèves de 2nde Pro organisée en famille de métiers qui demandent une des spécialités de 1ère Pro en lien avec la famille de métiers dans son établissement
- 2) élèves de 2nde Pro organisée en famille de métiers qui choisissent une des spécialités de 1ère Pro en lien avec la famille de métiers dans un autre établissement
- 3) passerelles vers une spécialité de 1ère Pro en lien avec une famille de métiers

Evaluation à saisir pour départager les exæquo dans l'ordre des priorités ci-dessus:

→ une note pour 2 matières générales (soit 2 notes, une note pour chaque matière) + une note de compétence à saisir dans Affelnet pour les élèves de 2nde Pro organisée en famille de métiers qui demandent une des spécialités de 1ère Pro en lien avec la famille de métiers de 2nde

→ une note pour 2 matières générales (soit 2 notes, une note pour chaque matière) à saisir pour tous les autres élèves (2nde GT, Tle CAP etc) qui dans le cadre des passerelles demandent une spécialité de 1ère Pro en lien avec une famille de métiers. Pas de note de compétence.

◆ Suppression des dossiers passerelles pour les élèves de 2nde GT ou de MODAL qui demandent une 2nde professionnelle.

Cela devient un vœu de réorientation comme un vœu vers un CAP.

Pour les 2nde GT : 1 vœu maximum vers 2nde professionnelle / 1 vœu maximum vers 1ère année de CAP

Pour les MODAL : 4 vœux maximum vers 2nde professionnelle ou 1ère année de CAP